



# Budget vert 2<sup>ème</sup> édition

---

DOSSIER DE PRESSE  
LES 9 ET 10 DÉCEMBRE 2021



En 2020, déjà très engagé dans une démarche « bas carbone », le Département a souhaité renforcer son action en mesurant l'impact de son budget sur l'environnement.

Pour la première fois en France, à l'instar de l'Etat, un Conseil départemental votait ainsi un budget vert pour l'année 2021, à savoir un budget présentant la cotation environnementale favorable, défavorable ou neutre de ses crédits budgétaires et dépenses.

Les élus départementaux, les agents du Département et les Mayennais se sont formidablement bien approprié le budget vert, mis en œuvre l'an dernier. Leur engagement et investissement pour sa réalisation nous permet aujourd'hui de proposer une version améliorée en termes méthodologiques et de réellement faire du budget vert ce qu'il doit être : un outil d'aide à la décision politique.

Et cette année, pour la première fois en France, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Mayenne va voter son propre budget vert, le 13 décembre 2021. Les sapeurs-pompiers

vont passer au peigne fin leurs dépenses, achats selon la même méthodologie que le Conseil départemental de la Mayenne.

En tant que Président de la CNSIS, je suis fier que mon SDIS soit le premier à voter un budget vert, je ne manquerai pas de m'en faire le relai auprès de mes collègues pour que cette initiative inspire d'autres SDIS.

Ces deux budgets verts sont une belle fierté pour la Mayenne qui s'illustre encore une fois par sa capacité à innover.

**Olivier Richefou,**

Président du Conseil départemental de la Mayenne,  
Président de la Conférence nationale des services  
d'incendie et de secours (CNSIS)

# Quel est l'impact du budget vert sur l'environnement ?

Le budget vert est un indicateur de l'impact de l'action du Département sur l'environnement.

➤ **Le budget vert permet au Département de disposer d'une photographie de l'impact environnemental** de ses actions. Il constitue ainsi **un véritable outil pédagogique à destination des élus, agents et des Mayennais, dans une dynamique d'amélioration continue**, tant en termes d'impact direct que concernant la méthode d'évaluation retenue pour mesurer cet impact. **Le but est de tracer un chemin vertueux et de mesurer, année après année, la progression** du Département sur ce chemin.

➤ En recherchant des améliorations pour que cet impact soit le plus favorable, **le budget vert constitue un outil d'aide à la décision dans une démarche positive et vertueuse**. Idéalement, chaque fois qu'une décision est prise, son impact sur l'environnement doit être connu. Si cet impact est négatif ou insuffisamment positif, se pose alors collectivement la question de comment le réduire ou l'améliorer.

L'impact environnemental du budget est apprécié au regard de 6 axes environnementaux.



Lutte contre le changement climatique  
(mesures d'atténuation)



Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels



Gestion de la ressource en eau



Economie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques



Lutte contre les pollutions (air, sols, bruit...)



Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

# La Mayenne, premier Département de France à avoir voté un budget vert en 2020

Alors qu'en votant pour la première fois en 2020 un budget vert, l'État faisait de la France le premier pays au monde à mesurer l'impact du budget de l'État sur l'environnement, la même année le Département de la Mayenne votait également son premier budget vert pour l'exercice budgétaire 2021.

Le premier budget vert du Département en 2021 a ainsi constitué un jalon structurant. Cette démarche novatrice est aussi une réponse à la demande de plus grande transparence de l'information en matière environnementale et budgétaire. Il permet un arbitrage financier éclairé en faveur du territoire.

## Quels sont les apports de la deuxième édition du budget vert départemental ?

Pour cette deuxième édition du budget vert, la réflexion s'est engagée dès le 1<sup>er</sup> semestre 2021 en associant l'ensemble des directions et les invitant à proposer des pistes d'actions en faveur de l'environnement. **La constitution d'un budget vert est le fruit d'un travail collectif.**



**Un élu référent en charge du budget vert a été nommé**, il s'agit de Nicole Bouillon, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil départemental. Elle s'appuie sur des élus relais dans chaque commission.

**Le budget primitif 2022 sera voté les 9 et 10 décembre 2021. L'évaluation environnementale sera le fil vert de ce vote afin que les élus aient le regard le plus éclairé possible sur l'impact environnemental du budget.**

**Les dépenses en section d'investissement et en section de fonctionnement ont été distinguées.** Pour le budget du Département, la section de fonctionnement est fortement contrainte par des dépenses neutres (dépenses d'aide sociale et masse salariale). La distinction entre ces 2 sections apporte un éclairage complémentaire et permet **d'identifier plus précisément les « leviers environnementaux ».**

**Le budget vert 2022 a été perfectionné en termes méthodologiques pour permettre la cartographie la plus fidèle possible aux choix du territoire.**

Une même nature de dépense est cotée de la même manière qu'il s'agisse des travaux conduits sous maîtrise d'ouvrage du Département ou des travaux financés par le Département.



Souhaitant maintenir le parallélisme avec le budget vert de l'Etat, le **budget vert du Département pour 2022 opère une distinction plus claire entre 4 types de dépenses :**

## Favorables

Actions ayant un impact favorable sur l'environnement ou incitant à des comportements favorables pour un ou plusieurs axes.



• Achat de **véhicules électriques**

• **Circuits courts** et le recours à des produits fabriqués en Mayenne

près de  
**43M€**

## Défavorables

Actions ayant un impact défavorable direct sur l'environnement ou incitant à des comportements impactant pour un ou plusieurs axes.



• Construction de routes

• **Artificialisation** des sols par de nouvelles constructions

près de  
**18M€**

## Neutres

Dépenses considérées comme n'ayant aucun effet significatif sur l'environnement.



**Aides individuelles** au titre des actions de solidarité et d'autonomie

près de  
**230M€**

## Non cotées

Dépenses pour lesquelles il n'y a pas suffisamment d'éléments ou conventions, de données fiables et explicites, pour déterminer l'impact environnemental, ce qui nécessitera d'y revenir lors des prochains exercices budgétaires.

**C'est assurément dans ces dépenses « non cotées » que sont les marges de progrès et donc le « vivier » de futures dépenses favorables.**



**Dépenses liées au numérique** dans l'attente des études conduites par l'État sur l'impact du numérique sur l'environnement.

près de  
**90M€**

# Et concrètement ?

## Dépense favorable avec marge de progression



### UTILISATION DES PRODUITS LOCAUX

Concerne la restauration dans les collèges favorisant l'utilisation des produits bio et locaux.  
La moitié des dépenses d'achat de denrées concerne l'achat de produits locaux.

**L'objectif :** Augmenter la part de produits issus de l'agriculture locale et bio de 50% à 75% dans les collèges.

## Dépense durablement favorable



### ACTION DE SOUTIEN À LA VALORISATION ET À LA PRODUCTION AGRICOLE

Aide à l'investissement en faveur de la transformation agricole à la ferme (circuits courts).

## Dépense défavorable avec marge de progression



### L'ENSEMBLE DES DÉPENSES DE CARBURANT

Les déplacements professionnels et les engins routiers sont considérés comme des dépenses défavorables car directement source de consommation d'énergie non renouvelable et d'émission de gaz à effet de serre.

**L'objectif :** réduire les consommations de carburants en optimisant les déplacements et en s'équipant de véhicules et engins électriques ou au gaz naturel.  
En 2022, 159 000 € sont budgétés pour ces acquisitions.

## Dépense défavorable



### LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Impact sur la biodiversité (artificialisation des sols), la pollution et les émissions de gaz à effet de serre. Elles représentent 9,6 millions d'euros soit plus de la moitié des dépenses défavorables.

# Un exemple pour mieux comprendre l'analyse environnementale d'une action



La réalisation de logements provisoires pour les étudiants en médecine, actuellement privés d'internat du fait de la construction d'un nouvel EHPAD sur l'emprise du centre hospitalier de Laval

## 70% de dépenses favorables

**Des logements recyclés** (économie circulaire : le réemploi de matériels évite de mobiliser de nouveaux matériaux et de l'énergie pour une construction « en dur », limitant en conséquence les émissions de gaz à effet de serre);

**Des logements modulaires** qui peuvent être déplacés ou évoluer;

**Une construction sur une surface** déjà urbanisée; (pas de nouvelle artificialisation des sols);

**Le respect de normes thermiques et environnementales;**

**Une gestion vertueuse de l'énergie et de l'eau.**

## 30% de dépenses non cotées

**L'aménagement intérieur non défini** (sols, peintures, réaménagements, ...);

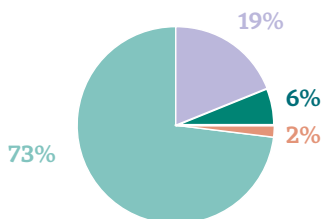
**Les équipements annexes** (accès, signalétique).

Si ce projet était réalisé sur une nouvelle surface à urbaniser, l'action comporterait une quote-part de dépenses défavorables.

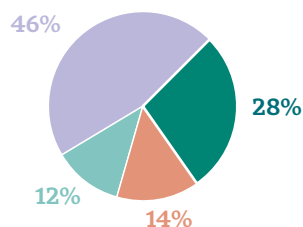
A terme, l'objectif est de réduire voir supprimer les dépenses non cotées pour arriver à un choix binaire favorable ou défavorable.

# Quelle est la synthèse des résultats de la budgétisation environnementale sur le budget en 2022 ?

**Favorable**    **Défavorable**    **Neutre**    **Non cotée**

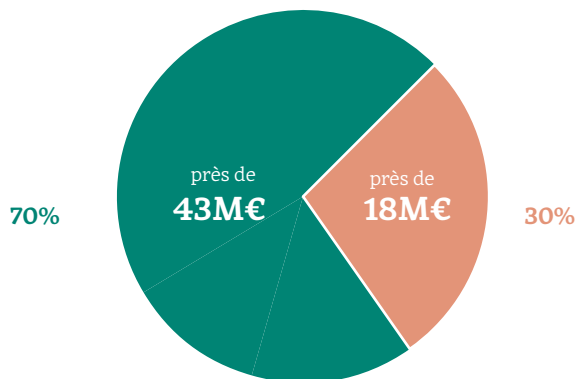


DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

EN CONCLUSION, SUR LA TOTALITÉ DU BUDGET VERT  
DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE





# Et le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) ?

## POUR LA PREMIÈRE FOIS EN FRANCE : LES SAPEURS-POMPIERS VOTENT LEUR BUDGET VERT

Pour la première fois en France, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Mayenne va voter son propre budget vert, le 13 décembre 2021. Les sapeurs-pompiers vont passer au peigne fin leurs dépenses, achats selon la même méthodologie que le Conseil départemental de la Mayenne.

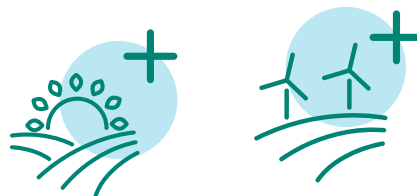
Ce budget vert s'inscrit dans le plan de développement durable du SDIS mais aussi dans les priorités du SDIS au travers de son schéma départemental d'analyse et de couverture des risques.

Le dérèglement climatique amplifie la fréquence et l'intensité des incendies. **En Mayenne, pour faire face au risque nouveau des feux de forêt, les pompiers du département investissent dans un matériel spécifique.** Ainsi, 2 dépenses du budget du SDIS sont concernées. À noter que le SDIS a identifié des dépenses mixtes (une catégorie qui ne figure plus dans le budget vert du Département cette année).



### DÉPENSES MIXTES

Il s'agit principalement des acquisitions d'engins pour les feux de forêt, dépense **favorable sur l'axe biodiversité** et en même-temps, en partie **défavorable sur l'axe atténuation climat.**



### DÉPENSES FAVORABLES

Les lances adaptées pour la lutte contre les feux de forêt



[www.lamayenne.fr](http://www.lamayenne.fr)

Contact Presse :

**Géraldine Galodé** au 02 43 01 26 08 - 06 73 68 66 90 - [geraldine.galode@lamayenne.fr](mailto:geraldine.galode@lamayenne.fr)

**Mathias Lucien RAPEAUD**

Directeur de la communication et de l'attractivité du Département de la Mayenne  
02 43 66 53 73